

DATE D'AFFICHAGE
20 décembre 2017

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2018**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Nelly DUTU, la Maire.

Etaient présents :

21 : jusqu'à la délib. n°2018-009 inclus

22 : de la délib. n°2018-010 à la délib. n°2018-018 inclus

Puis de la délib. n°2018-021 à 2018-049 inclus

23 : de la délib. n°2018-019 à 2018-020 inclus

Mesdames DUTU, RAFIQ, HOCDE, BELOT, LE COZ

Messieurs BLÉE, GRENOUILLET, TRAORÉ, LAMRANI (jusqu'à la délibération n°2018-020 inclus) Adjoints au Maire.

Mesdames DE PINA (à partir de la délibération n°2018-010) LATORRE, BELKHIR, ROY, GOODMAN

Messieurs HAKKI, MARE, QAMAR, HOUFAP KHOUFAP, BOURGOIN, Conseillers Municipaux délégués.

Madame ROUSSEAU, Messieurs MOUSSA, RAOUL, MEY (à partir de la délibération n°2018-019) Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés & représentés :

6 : jusqu'à la délib. n°009 inclus

5 : délib. n°2018-010 à 018 inclus

4 : délib. n°2018-019 à 022 inclus, 2018-024/025/027 à 035 inclus/037 à 049

3 : délib. n°2018-023/026/036

Absents excusés & représentés : Mesdames NEDJARI, DE PINA, MAILLOT, Messieurs ALICHIKH, DAINVILLE, MEY

Absents :

2 : délib. n°2018-008 à 020 inclus

3 : délib. n°2018-021/022/024/025/027 à 035 inclus/037 à 049 inclus

4 : délib. n°2018-023/026/036

Absents : Monsieur HAJJAJ, Mesdames BONZOM et NEDJARI (à partir de la délibération n°2018-021)

Pouvoirs :

6 : délib. n°2018-008 et 009

5 : délib. n°2018-010 à 018 inclus

4 : délib. n°2018-019 à 022 inclus, 2018-024/025/027 à 035 inclus/037 à 049

3 : délib. n°2018-023/026/036

Pouvoirs :

Monsieur LAMRANI pouvoir à Monsieur HOUFAP KHOUFAP (à partir de la délibération n°2018-021)

Madame NEDJARI pouvoir à Monsieur LAMRANI (jusqu'à la délibération n°2018-020 inclus)

Monsieur ALICHIKH pouvoir à Monsieur BOURGOIN

Madame DE PINA pouvoir à Madame RAFIQ (jusqu'à la délibération n°2018-009 inclus)

Monsieur DAINVILLE pouvoir à Monsieur RAOUL

Madame MAILLOT pouvoir à Madame ROUSSEAU

Monsieur MEY pouvoir à Monsieur MOUSSA (jusqu'à la délibération n°2018-018 inclus)

Secrétaire de séance

Monsieur TRAORE

Assistaient également à la séance :

Madame RIBAUT, Messieurs ORTEGA-PELLETIER et DJERBOUA

La séance étant ouverte à 20h15

2018-008 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2018

2018-009 Compte-rendu des décisions n° 2018-003 à 2018-011

Le Conseil Municipal :

- **Prend connaissance** du relevé des décisions du Maire (n°2018-003 à 2018-011).

Points soumis à délibération:

/ ADMINISTRATION GENERALE /

2018-010 Contrat d'assurance « auto-collaborateur élus» avec l'assureur SMACL (flotte automobile)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le contrat d'assurances « Auto collaborateur élus», tel qu'annexé à la présente délibération proposé par l'assureur « Flotte Automobile » SMACL, pour un montant de 161,58 € TTC annuel.
- **Autorise** le Maire à signer le présent contrat, tout avenant à intervenir ainsi que tout document y afférent.

2018-011 Programmation 2018 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du CGET et du FIPD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la programmation 2018 de la Politique de la Ville
- **Autorise** la Maire à solliciter les subventions liées à la programmation 2018 de la Politique de la ville auprès du CGET et du FIPD
- **Autorise** la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

2018-012 Programmation 2018 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif REAAPY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'action développée dans le cadre du soutien à la Parentalité pour l'année 2018
- **Autorise** la Maire à solliciter les subventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre du dispositif Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY).
- **Autorise** la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets

2018-013 Programmation 2018 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les actions développées en direction de la Jeunesse et sur l'apprentissage du français pour l'année 2018
- **Autorise** la Maire à solliciter les subventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- **Autorise** la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets

2018-014 Programmation 2018 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif C.L.A.S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les actions développées dans le cadre de l'Accompagnement à la Scolarité pour l'année 2018
- **Autorise** la Maire à solliciter les subventions auprès du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) co-piloté par l'Etat et la CAFY
- **Autorise** la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets

2018-015 Programmation 2018 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la programmation 2018 de 9 actions au titre de l'appel à projets Solidarité du Conseil Départemental des Yvelines
- **Autorise** la Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et des autres partenaires le cas échéant
- **Autorise** la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets avec le Conseil Départemental et tout autre partenaire public pertinent
- **Dit** que le Département et ses équipes seront associés aux instances et autres comités de suivi des actions, qu'il sera réalisé un comité rassemblant les partenaires lors du bilan des actions, qu'aucune autre subvention départementale ne sera sollicitée pour ces projets et que sera fait figuré de manière claire le soutien du Conseil Départemental lors de la communication liée aux projets

2018-016 Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention
- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant

/AMENAGEMENTS – TRAVAUX /

2018-017 Lancement de procédure de mise en concurrence pour un marché sous forme d'accord cadre pour les travaux sur le patrimoine bâti à La Verrière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation d'un marché de travaux de type accord-cadre avec émission de bons de commande pour les travaux sur le patrimoine bâti à La Verrière
- **Décide** de lancer un marché selon la procédure adaptée de forme accord cadre
- **Décide** que chacun des lots constitue un marché séparé et chacun d'entre eux :
 - o A une durée initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement deux fois, dans la limite totale de trois ans
 - o Prend la forme d'un accord cadre à bon de commandes pour l'ensemble des prestations
- **Décide** que cet accord cadre sera conclu avec un seuil minimum et maximum pour chaque lot.
- **Autorise** la Maire, ou son représentant, à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

2018-018 Lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'entretien des espaces verts et la propreté urbaine à La Verrière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation d'un marché de prestations pour l'entretien des espaces vert et la propreté urbaine à La Verrière.
- **Décide** de lancer un marché alloti selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.
- **Décide** de définir deux lots dans le marché, comme suit :
 - o Lot n°1 : entretien des espaces verts
 - o Lot n°2 : nettoyage urbain
- **Décide** que chacun des lots constitue un marché séparé et chacun d'entre eux :
 - o A une durée initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois, dans la limite totale de quatre ans
 - o Prend la forme d'un marché traité à prix global et forfaitaire pour les prestations récurrentes et à bon de commandes pour les prestations occasionnelles.
 - o Sera conclu sans minimum ou maximum
- **Dit** que le montant estimé est de 224 000 € TTC
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

2018-019 Lancement d'une procédure de mise en concurrence pour des travaux d'aménagement de voirie à La Verrière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement des voiries à La Verrière
- Décide de lancer un marché de travaux selon la procédure adaptée
- Dit que le montant estimé est de 650 000 € TTC pour les rues de la Plaine, rue de la Rigole et la rue de Chevreuse
- Autorise la Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

2018-020 Convention de prestations de services relative à l'entretien des aménagements extérieurs de la résidence Orly Parc 1 et 2 à La Verrière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de prestations de services relative à l'entretien des aménagements extérieurs de la résidence Orly Parc 1 et 2, effective à compter du 25 janvier 2017 jusqu'au 30 juin 2018
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer cette convention

/FINANCES/

2018-021 Budget primitif – exercice 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** les modalités d'un vote par chapitre.

Le Conseil Municipal, à la majorité de 20 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) :

- **Adopte** les quatre sections suivantes :

Dépenses de Fonctionnement:

- Chapitre 011 : Charges à caractères générales – 2 079 100.11 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel – 5 744 682.43 €
- Chapitre 014 : Atténuations de produits – 27 900 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante – 616 661.60 €
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles – 11 197.54 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre – 627 160.88 €

Recettes de fonctionnement:

- Chapitre 013 : Atténuations de charges - 108 984.11 €
- Chapitre 70: Produits du domaine – 437 399.98 €
- Chapitre 73 : Subventions et Participations – 5 772 175.02 €
- Chapitre 74 : Dotations – 2 559 575.01 €
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante – 203 417.50 €
- Chapitre 76 : Produits Financiers – 30 €
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels – 20 000 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre – 5 120.94 €

Dépenses d'investissement:

- Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles – 514 152.01 €
- Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles – 1 896 963.93 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours – 660 000 €
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre - 5 120.94 €

Recettes d'investissement:

- Chapitre 10 : dotations - 125 000 €
- Chapitre 138 : subventions d'investissements – 1 449 534 €
- Chapitre 024 : cessions d'Immobilisations – 874 542 €
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre – 627 160.88 €

- **Approuve** le Budget Primitif 2018 qui s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 076 236.88 €	9 106 702.56 €
Recettes	3 076 236.88 €	9 106 702.56 €
Solde	0 €	0 €

- **Autorise** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

2018-022 à 042 Subventions aux associations municipales – Exercice 2018 – présentées par Madame la Maire

Le Conseil Municipal :

- **022 / Verse** une subvention de 26 785,00 € au Comité des Œuvres Sociales», à l'unanimité.
- **023 / Verse** une subvention de 1 000,00 € à l'association « Secours Populaire Français », à la majorité de 23 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (S. DE PINA)
(Monsieur BOURGOIN ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein de l'association)
- **024 / Verse** une subvention de 1 000,00 € à l'association du « Restos du Cœur », à l'unanimité.
- **025 / Verse** une subvention de 500,00 € à l'association « Croix Rouge », à l'unanimité.
- **026 / Verse** une subvention de 1 700,00 € à l'association du « APJIP », à la majorité de 13 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY)
(Messieurs BLÉE, TRAORÉ, HOUFAF KHOUFAF et Mesdames RAFIQ, BELOT, LATORRE, ne prennent pas part au vote en raison de leurs fonctions au sein de l'association)
- **027 / Verse** une subvention de 150,00 € à l'association « Clé des Passe Rêves», à l'unanimité.
- **028 / Verse** une subvention de 500,00 € à l'association « FCPE », à l'unanimité.
- **029 / Verse** une subvention de 100,00 € à l'association « Amicale des Anciens Combattants », à l'unanimité.
- **030 / Verse** une subvention de 3 700,00 € à l'association « Amicale des Anciens », à l'unanimité.
- **031 / Verse** une subvention de 500,00 € à l'association « Saveurs du Monde», à l'unanimité.
- **032 / Verse** une subvention de 300,00 € à l'association des Commerçants d'Orly Parc, à la majorité de 25 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (S. DE PINA).

- **033 / Verse** une subvention de 300,00 € à l'association « Em-Bê-Lo », à la majorité de 25 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (S. DE PINA).
- **034 / Verse** une subvention de 1 000,00 € à l'association « FNACA », à l'unanimité.
- **035 / Verse** une subvention de 1 500,00 € à l'association « Médecins Bénévoles», à l'unanimité.
- **036 / Verse** une subvention de 150,00 € à l'association « Amicale des Locataires du Bois de l'Etang », à l'unanimité
(Monsieur BOURGOIN ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein de l'association).
- **037 / Verse** une subvention de 14 500,00 € à l'association « Le Boxing de La Verrière », à la majorité de 24 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (C. BOURGOIN)
(Monsieur TRAORE ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein de l'association).
- **038 / Verse** une subvention de 10 500,00 € à l'association « FCLV Football Club de La Verrière », à la majorité de 24 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (S. DE PINA)
(Monsieur TRAORE ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein de l'association).
- **039 / Verse** une subvention de 3 000,00 € à l'association « TKD 78», à l'unanimité
- **040 / Verse** une subvention de 1 950,00 € à l'association « ESCT SQY Basket », à l'unanimité
- **041 / Verse** une subvention de 2 000,00 € à l'association « ATLV Association de Tennis de La Verrière », à l'unanimité
- **042 / Verse** une subvention de 100,00 € à l'association « USEP ERPDP», à l'unanimité

2018-043 Fiscalité directe locale : fixation des taux pour 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité de 20 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) :

- **Fixe** pour l'année 2018 les taux d'imposition aux niveaux suivants :

Année	2017	2018	Variation
Taxe d'habitation	13.69 %	13.69 %	0.00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.92%	17.92%	0.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66.21%	66.21%	0.00 %

2018-044 Indemnité de conseil au trésorier

Le Conseil Municipal, à la majorité de 14 voix pour, 2 voix contre (C. BOURGOIN, A. LICHIKH) et 10 abstentions (J-Y. BLÉE, M. LAMRANI, S. DE PINA, A. HOUFAF KHOUFAF, N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) :

- **Attribue** l'indemnité de conseil au Trésorier Principal d'un montant de 1251.51 € net pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2017.

/PERISCOLAIRE/

2018-045 Signature de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service ALSH 2018/2021 avec la CAFY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'objectifs et de financement de Prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH), à conclure avec la CAFY, pour une période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021
- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention ainsi que tous documents permettant la mise en œuvre de nouvelles activités et ALSH en lien avec les structures de la ville et les aides spécifiques rythmes éducatifs

/SPORTS/

2018-046 Tarif de l'activité municipale « Fitness Gym Tonique» au gymnase de la fraternité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer le tarif de l'activité municipale « Fitness Gym Tonique» se déroulant au gymnase de la fraternité comme suit, à compter de la saison 2017-2018 :
 - Le montant de la cotisation annuelle est de 70 € pour les verriérois
 - Le montant de la cotisation annuelle est de 80 € pour les extérieurs
- **Décide** d'appliquer exceptionnellement pour la saison 2017-2018 la grille de proratisations trimestrielles suivante pour l'activité municipale « Fitness Gym Tonique» :

Mois d'inscription	Tarif ville	Tarif extérieur
Septembre à Décembre	70 €	80 €
Janvier à Mars	49 €	56 €
Avril à Juin	28 €	32 €

/URBANISME/

2018-047 Protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) de Trappes et La Verrière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le Protocole de préfiguration NPNRU des projets de renouvellement urbain de Trappes et La Verrière
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ce Protocole qui sera annexé au Contrat de ville intercommunal 2015-2020 et tous documents inhérents

2018-048 Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Liste des contribuables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de proposer la liste ci-annexée des 32 personnes en vue de la désignation par la directrice des services fiscaux des huit membres titulaires et des huit membres suppléants de la commission communale des impôts directs

Titre	Nom	Code Postal	Ville	Fonction
Monsieur	Dominique Mare	78320	La Verrière	titulaire
Madame	Isabelle Le Coz	78320	La Verrière	titulaire
Madame	Marie-Louise Bouzignac	78320	La Verrière	titulaire
Monsieur	Philippe Grenouillet	78320	La Verrière	titulaire
Monsieur	Ludovic Raoul	78320	La Verrière	titulaire
Monsieur	Abdenbi Kenba	78320	La Verrière	titulaire
Monsieur	Gilles Levast	78610	Auffargis	titulaire
Monsieur	Alain Vergne	78320	La Verrière	titulaire
Monsieur	Mohamed Benhammouali	78320	La Verrière	titulaire
Madame	Evelyne Cuzzubo	78320	La Verrière	titulaire
Monsieur	Mohamed Lamrani	78320	La Verrière	titulaire
Monsieur	Jalal Hakki	78320	La Verrière	titulaire
Madame	Aicha Nedjari	78320	La Verrière	titulaire
Madame	Edwige Rousseau	78320	La Verrière	titulaire
Madame	Monique Belot	78320	La Verrière	titulaire
Madame	Zoubida Rafiq	78320	La Verrière	titulaire
Monsieur	Jean Yves Blée	78320	La Verrière	suppléant
Monsieur	Christian Bourgoïn	78320	La Verrière	suppléant
Monsieur	Jean Marc Dutech	78690	Les Essarts le Roi	suppléant
Madame	Stéphanie Hocdé	78320	La Verrière	suppléant
Monsieur	Amara Traoré	78320	La Verrière	suppléant
Madame	Martine Bonzom	78320	La Verrière	suppléant
Madame	Annielle Maillot	78320	La Verrière	suppléant
Monsieur	Ali Alichikh	78320	La Verrière	suppléant
Madame	Dalila Belkhir	78320	La Verrière	suppléant
Madame	Michèle Roy	78320	La Verrière	suppléant
Madame	Chantal Latorre	78320	La Verrière	suppléant
Monsieur	Moussa Fouzi	78320	La Verrière	suppléant
Monsieur	Darivath Mey	78320	La Verrière	suppléant
Monsieur	Abel Silène	78320	La Verrière	suppléant
Madame	Geneviève Rabot	78320	La Verrière	suppléant
Madame	Marie Paule Guillet	78320	La Verrière	suppléant

/ MOTIONS /

2018-049 Motion pour le maintien et le développement de l'Hôpital de Rambouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la motion en annexe, pour le maintien et le développement de l'Hôpital de Rambouillet.

« Motion pour le maintien et le développement de l'Hôpital de Rambouillet »

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Depuis de nombreuses années, les hôpitaux français, qui étaient une référence médicale dans le monde, sont soumis à une austérité budgétaire qui provoque une détérioration considérable de leur fonctionnement et donc de la prise en charge des patients. Les « 5 chantiers » de la future réforme du gouvernement, annoncée début 2018, fragiliseront le système de santé du pays, et amplifieront la casse du service public dans ce secteur.

A Rambouillet, depuis 2015, la direction de l'hôpital a fermé 13 lits, désorganisé plusieurs services, réduit le personnel, a bloqué l'investissement et a placé l'établissement sous la tutelle de l'hôpital Mignot au Chesnay.

A ce jour, de nouvelles menaces planent sur l'hôpital en raison de sa situation financière qui se détériore. La direction travaillerait à vendre des locaux, à concentrer les activités médicales dans un bâtiment central tout en diminuant encore le nombre de lits et de services.

Nous avons appris que c'est au tour du service cardiologie-pneumonie et de l'unité de soins intensifs d'être mis à mal. Les habitants et salariés du sud des Yvelines ont besoin d'un hôpital de proximité de qualité à Rambouillet.

Le Conseil Municipal de La Verrière regrette de ne pas avoir été consulté lors de la mise en place du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), et affirme la nécessité du maintien, du développement et de l'attribution de moyens exceptionnels à la hauteur de ses besoins tant financiers qu'humains, à l'Hôpital de Rambouillet. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Publié et affiché en mairie, à La Verrière conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Maire,

Nelly DUTU

